

Réunion du 14 mars 2013

Le conseil municipal de Roderen, réuni en séance budgétaire ce jeudi 14 mars a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes locales en 2013. Ainsi le taux de la taxe d'habitation s'établit à 9,47, celui du foncier bâti à 9,10 et celui du foncier non bâti à 51,54, alors que le produit global de ces taxes se monte à 176 308 €.

Durant cette séance, le conseil a également adopté le compte administratif 2012 qui laisse apparaître un excédent global de 112 050,80 € et le budget primitif 2013 qui s'équilibre à 620 835,80 € en fonctionnement (soit une augmentation de 16,3 % par rapport à 2012) et à 411 940,55 € en investissement (soit une diminution de 33,1 %).

Côté investissements 2013 on relève notamment l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les pompiers (40 000 € dont 50 % à la charge de l'amicale), l'aménagement du fond de la rue du Mühlberg (75 000 €), la mise en place d'un chalet au verger communal (25 000 €), de nouveaux aménagements dans la zone de loisirs (11 000 €), etc. Pour financer ces travaux on puise dans les fonds propres (137 000 €), on prévoit un emprunt de 68 000 €, et on récupère de la TVA (29 000 €), alors que les subventions se font de plus en plus rares (25 000 €).

En bref

L'éclairage public de la rue des Charmes sera réaménagé par la communauté de communes de Thann – Cernay.

Les forêts du Rothenbrunnen, du Brucklenwald et du Feylwald seront concernées par des coupes pour environ 530 m³ de bois.

Le conseil décide de reporter à la rentrée 2014 la réforme sur les rythmes scolaires.

Le sapin à l'entrée de la cour de la bibliothèque sera coupé tout comme le thuya situé à l'entrée du presbytère. De nouveaux arbres seront plantés dans la zone de loisirs.

La famille Barret a été remerciée pour la fourniture de petits ponts en bois mis en place dans l'arboretum et près du terrain d'entraînement du club de trial.

La secrétaire de mairie, Jocelyne Francescon, a été mise à l'honneur pour célébrer son 60ème anniversaire.